

Au fil de l'eau, des services à votre disposition

Plaisancière.s, cyclistes, marcheurs.ses... retrouvez sur cette carte tous les services à votre disposition le long des 120 km de voies navigables en Loire-Atlantique. La gestion et la préservation des voies d'eau, du canal de Nantes à Brest, de l'Erdre et de la Sèvre nantaise, sont assurées par le Département de Loire-Atlantique. Lors de vos balades, le Département vous invite à préserver ce patrimoine naturel riche et diversifié en adoptant des gestes éco-responsables en particulier dans la gestion de vos déchets et de l'eau.



loire-atlantique.fr/voiesnavigables



SERVICES DISPONIBLES

- Point d'eau potable
- Toilettes**
- Toilettes PMR**
- Douches**
- Accès Wi-fi
- Bac ordures ménagères*
- Bac de tri sélectif*
- Récupérateur de verre*
- Maison éclésièrre avec services touristiques
- Office de tourisme
- Gare

En 2023, le canal est fermé à la navigation entre l'écluse de Melneuf (Guenrouët) et l'écluse de Quiheix (Nort-sur-Erdre) : des travaux de modernisation sont en cours sur le barrage du réservoir de Vioreau, principale source d'alimentation du canal.

- Écluse
- Halte nautique (quai ou ponton)
- Cale de mise à l'eau

POUR LES PLAISANCIERS

- Branchement électrique
- Borne à eau
- Poste carburant
- Vidange eaux usées

DISTANCES PARCOURUES EN 1H / MODE DE TRANSPORT

	4 km		7 km
	5 km		13 km
	6 km		16 à 20 km

DISTANCES EN KM ENTRE CHAQUE ÉCLUSE

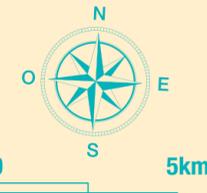
ÉCLUSES N°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	17bis	
1 > SAINT-FÉLIX		22	26	29	30	31	32	41	44	45	49	52	56	59	62	66	89	95	
2 > QUIHEIX			5	7	8	9	11	19	22	24	27	30	35	38	40	44	67	73	
3 > LA TINDIÈRE				3	4	5	6	14	18	19	22	25	30	33	36	40	63	69	
4 > LA RABINIÈRE					1	2	3	12	15	17	20	23	27	31	33	37	60	66	
5 > LA HAIE PACORET						1	2	11	14	15	19	22	26	30	32	36	59	65	
6 > CRAMEZEUL							1	10	13	15	18	21	25	29	31	35	58	64	
7 > LE PAS D'HERIC								8	11	13	16	19	24	27	30	34	56	63	
8 > LA REMAUDAIS									3	5	8	11	16	19	21	25	48	54	
9 > LE GUÉ DE L'ATELIER										2	5	8	12	16	18	22	45	51	
10 > LE TERRIER											3	6	11	14	16	21	43	49	
11 > LA PRIÉE												3	8	11	13	17	40	46	
12 > LA PAUDAIS													5	8	10	14	37	43	
13 > BOUGARD														3	6	10	32	39	
14 > BAREL															2	6	29	35	
15 > LA TOUCHE																2	4	27	33
16 > MELNEUF																	6	23	29
17 > LES BELLIONS																		6	
17bis > SAINT-NICOLAS DE REDON																			



Préservez l'environnement !

Véritable patrimoine naturel, les voies d'eau départementales traversent des paysages remarquables comme des réserves naturelles, des sites protégés... Tout au long de l'année, le Département de Loire-Atlantique mène des actions de prévention et de préservation (éco-pâturage, lutte contre les espèces envahissantes, "zéro-phyto", etc.)

Vous aussi, préservez ces voies d'eau en adoptant des gestes simples lors de vos sorties : repartir avec vos déchets et les déposer dans des poubelles adaptées, réaliser les vidanges des bateaux dans des aires prévues à cet effet, ne rien jeter dans l'eau...





La carte des services au fil de l'eau en Loire-Atlantique

**Canal de Nantes à Brest,
Erdre et Sèvre Nantaise**

Édition 2023

**Loire
Atlantique**



La navigation sur les voies d'eau en Loire-Atlantique est gratuite. Avant et pendant votre navigation, des règles sont à respecter. Plus d'informations sur ces règles et sur toutes les conditions de navigation sur loire-atlantique.fr/voiesnavigables

Les dates d'ouverture de la navigation

- **Sur le canal de Nantes à Brest** : ouverture restreinte à la navigation du 7 avril au 29 octobre 2023, entre Guenrouët et Saint-Nicolas-de-Redon.
- **Sur l'Erdre** : navigation toute l'année entre l'écluse Saint-Félix à Nantes et Nort-sur-Erdre.
- **Sur la Sèvre** : ouverture de la navigation et franchissement de l'écluse toute l'année.
- **Le barrage de Pont-Rousseau** : ouverture toute l'année.

Des règles à respecter

- **La vitesse de navigation maximale autorisée** est limitée à **8 km/h** sur le canal, **15, 8 ou 6 km/h** sur l'Erdre en fonction des secteurs et **10 km/h** sur la Sèvre.
- **Sur le canal, le chenal de navigation est situé au milieu** (sauf indication contraire). Sur la rivière canalisée, la navigation est différente selon les atterrissements, passes navigables, largeur de la rivière, courbes...
- **Pour accoster, privilégier le côté du chemin de contre halage.** Les bateaux se croisent sur bâbord.
- En cas de visibilité réduite en raison du mauvais temps, utiliser impérativement **les feux de signalisation**. La navigation de nuit est interdite.
- **En stationnement, favoriser les arrêts dans les ports ou les haltes nautiques.**

Les conditions de navigation et les passages des écluses

SUR LE CANAL

Longueur bateau maxi	Largeur bateau maxi	Tirant d'eau	Tirant d'air
26 m	4.60 m	1.20 m*	3.80 m**

*Après avis aux usagers, le mouillage pourra être réduit en fonction des conditions de ressources en eau.

** Excepté aux ouvrages suivants lorsque les passerelles sont baissées : passerelle de Quihix (non levée) / passerelle des Bellions (non levée) / pont écluse de la Digue (non levé)

> Les conditions de passage pour les écluses de la Digue (Saint-Nicolas de Redon) et des Bellions (Fégréac)

- **Le passage en libre-service est interdit.** Les plaisanciers sont systématiquement accompagnés par un éclusier à toutes les écluses.
- **Le service est assuré par du personnel** en poste ou en accompagnement à toutes les écluses en fonction des périodes et des horaires.
- **Horaires de passages aux écluses du lundi au dimanche : de 9h15 à 12h30 et de 14h à 18h30** (excepté le vendredi jusqu'à 18h45). Pour l'écluse de la Digue, passage uniquement possible le week-end en avril et en octobre.
- **Pour limiter l'attente aux écluses, communiquez au plus tôt votre passage**, au plus tard à 16h la veille de la navigation souhaitée en semaine ; jusqu'au vendredi midi pour les week-ends : 02 40 79 47 56 ou 06 48 66 40 70.
- **Afin d'économiser la ressource en eau, les regroupements d'embarcations sont opérés** pour franchir les écluses chaque fois que cela sera possible.

! Notez bien qu'il faut impérativement prévenir, en amont, de votre entrée sur le canal, en appelant le service. Voir les coordonnées et les conditions ci-dessus.

SUR L'ERDRE

Longueur bateau maxi	Largeur bateau maxi	Tirant d'eau	Tirant d'air
40.00 m	6.20 m	1.45 m	3.80 m

Écluse Saint-Félix à Nantes

Ouverture 3h30 avant la pleine mer / Fermeture 3h30 après la pleine mer

Contact : **02 40 99 78 00**

SUR LA SÈVRE NANTAISE

Longueur bateau maxi	Largeur bateau maxi	Tirant d'eau	Tirant d'air
31.50 m	5.50 m	1.40 m	(variable) 3.50 m

Écluse de Vertou

Ouverture de 10h à 12h et de 14h à 18h en appelant 48h avant votre passage.

Contact : **02 40 99 78 00**

Barrage de Pont Rousseau à Nantes

Ouverture du barrage entre 1h et 3h à marée haute en fonction des coefficients de marée.

Contact : **02 40 99 78 00**



À VÉLO OU À PIED



Au bord du canal, un itinéraire vélo privilégié

• Avant de partir, pensez à :

- > vérifier votre matériel ;
- > vous équiper correctement (téléphone, eau...);
- > préparer votre parcours.

Cyclistes, n'oubliez pas d'appliquer les règles du code de la route.

Pour découvrir d'autres itinéraires cyclables en Loire-Atlantique connectez-vous sur rando.loire-atlantique.fr



Des idées de balades à pied autour des réservoirs

Le canal de Nantes à Brest ne dispose pas d'un bassin versant naturel suffisant pour l'autoalimenter. Le canal est donc alimenté par un **ensemble de bassins réservoirs**, dont les plus importants sont **Vioreau** (180 ha), **petit Vioreau** (30 ha), **la Provostière** (73 ha) et **Bout de Bois** (35 ha), le premier réservoir qui alimente le canal. Il y a également **l'étang Aumée** (57 ha) à Saint-Nicolas-de-Redon.

Le réservoir de Vioreau stocke l'eau en période hivernale afin de la restituer en période de navigation dans le canal via une rigole dite **d'alimentation**. Sans ce dispositif d'approvisionnement, la navigation ne serait pas possible sur le canal.

Attention ! En raison du chantier de rénovation du barrage de Vioreau, le réservoir sera en assec de janvier à décembre 2023 et la balade autour du réservoir n'est pas possible.

Pause gourmande, gîte d'étape, pain bio...



© P. Pascal

Trois maisons éclusières sont ouvertes au public.

• **Écluse de La Tindière > Nort-sur-Erdre**

Hébergement : chambre de 2, 3 ou 4 personnes avec possibilité de dîner et petit déjeuner. Terrasse gourmande avec petite restauration bio ou locale ouverte tous les jours de 12h à 18h d'avril à fin septembre (sauf le samedi). Marque Accueil Vélo (kit réparation, recharge batterie, garage sécurisé).

> etapecanalgiteeclusedelatindiere.com - 06 70 04 45 09

• **La Cueilleuse - écluse de Cramezeul > Nort-sur-Erdre**

Un lieu de repos et d'échanges : café culturel, fournil (pain "à l'ancienne" au levain naturel), jardin, bivouac, petite épicerie de produits locaux et restauration, bio et locale !

Ouverture à partir du 6 mai jusqu'à fin septembre : du mardi au jeudi de 12h à 20h, le vendredi de 12h à 23h30, le week-end de 10h à 20h. Autres services : toilettes, eau potable et électricité.

> lacueilleuse.com - 07 86 53 60 01

• **Les Touche-à-tout - écluse de La Touche > Guenrouët**

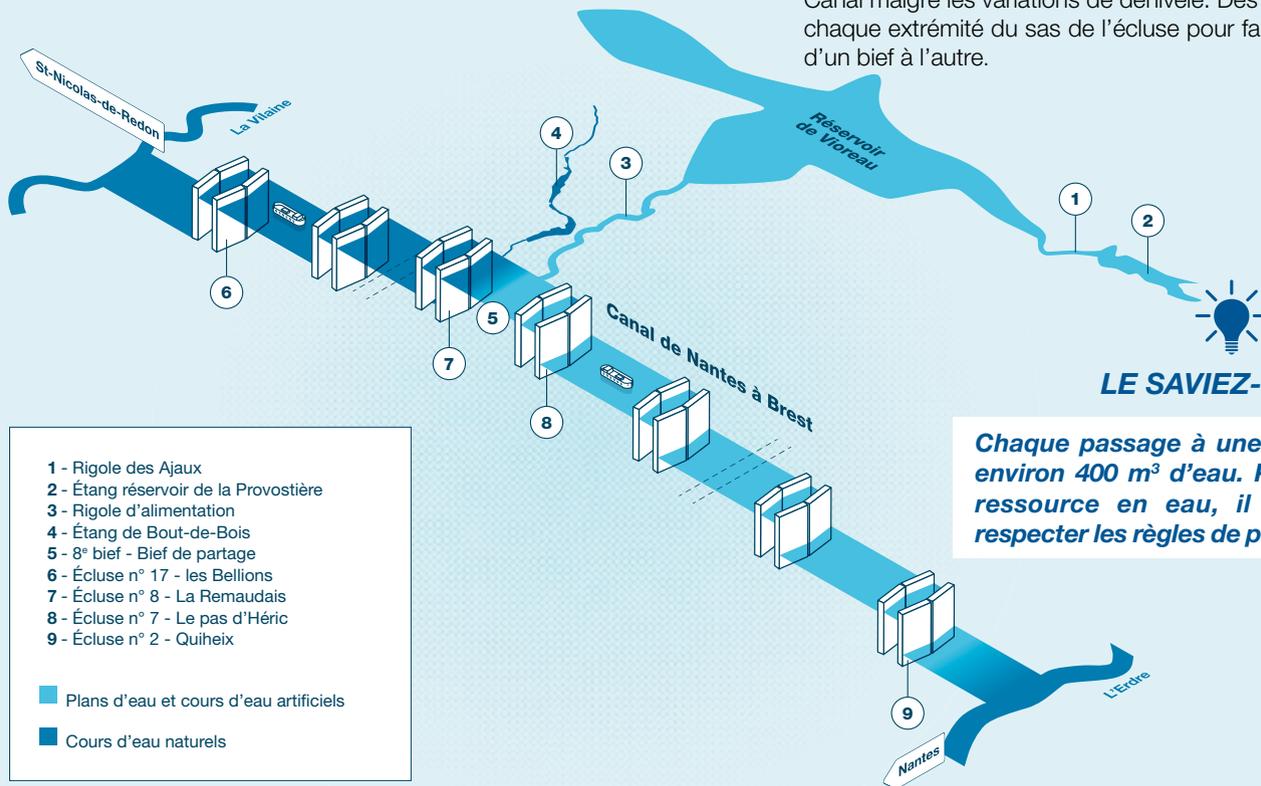
Boissons et petite restauration locale proposées en plein-air. Au printemps : ouvert samedi, dimanche, lundi et jours fériés de 10h à 18h. L'été : ouvert tous les jours sauf vendredi de 9h30 à 19h.

> les-touche-a-tout.fr - 06 12 06 54 87

L'ALIMENTATION DU CANAL DE NANTES À BREST

En Loire-Atlantique, Le Canal comprend des portions de cours d'eau naturels tels que l'**Erdre** ou l'**Isac**. Il débute sa première section artificialisée au Sud de Nort-sur-Edre. Contrairement à un cours d'eau naturel, le dénivelé n'est pas constant et l'écoulement ne se fait pas naturellement. L'eau est acheminée depuis le grand réservoir de Vioreau (retenue d'eau artificielle) jusqu'au bief de partage par une **rigole d'alimentation** longue de **21,3 km**.

Un système d'écluse permet aux embarcations de naviguer sur le Canal malgré les variations de dénivelé. Des portes sont placées à chaque extrémité du sas de l'écluse pour faire passer les bateaux d'un bief à l'autre.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque passage à une écluse consomme environ 400 m³ d'eau. Pour économiser la ressource en eau, il est important de respecter les règles de passage aux écluses.

- 1 - Rigole des Ajaux
- 2 - Étang réservoir de la Provostière
- 3 - Rigole d'alimentation
- 4 - Étang de Bout-de-Bois
- 5 - 8^e bief - Bief de partage
- 6 - Écluse n° 17 - les Bellions
- 7 - Écluse n° 8 - La Remaudais
- 8 - Écluse n° 7 - Le pas d'Héric
- 9 - Écluse n° 2 - Quiheix

- Plans d'eau et cours d'eau artificiels
- Cours d'eau naturels



**Fermeture exceptionnelle de la navigation
sur le canal de Nantes à Brest
d'avril à octobre 2023**
entre les écluses de Quiheix et de Melneuf

Le Département réalise d'importants travaux pour sécuriser le réservoir de Vioreau, principale source d'alimentation du canal.

La navigation sera fermée durant cette période.

Plus d'informations :
loire-atlantique.fr/vioreau

Une pause en bord de canal !

Découvrez tout au long du canal
des bancs, des tables de pique-niques,
des grandes terrasses en bois et des
lisses vélos pour vous reposer, vous restaurer
et profiter du canal de Nantes à Brest
dans les meilleures conditions.



Plus d'informations touristiques
sur **canal-nantes-brest.fr**



Département de Loire-Atlantique

3 quai Ceineray – CS 94109

44041 Nantes cedex 1

Tél. 02 40 99 10 00

Courriel : contact@loire-atlantique.fr

Site internet : loire-atlantique.fr

Conception : Département de Loire-Atlantique - 191111 - Moswo

Crédit photo de couverture : Jean-Félix Fayolle

Impression :

Mars 2023